



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pêche

Question écrite n° 104027

Texte de la question

M. Gilbert Collard alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la situation des chalutiers en méditerranée, et plus particulièrement au Grau du Roi où sept armements sont concernés. En effet, la Direction interrégionale de la mer méditerranée (DIRM), service instructeur des demandes de ces pêcheurs au chalut leur a signalé que leurs obligations déclaratives concernant leur journal électronique de bord n'étaient pas pleinement remplies. Il semble en fait que des données incomplètes concernant ce *book* ont été transmises à l'administration européenne de Bruxelles depuis plusieurs années, et ce sans réaction aucune. Du fait de cette incomplétude, le droit aux arrêts temporaires de ces armements (rémunérés et non obligatoires), s'est transformé défavorablement en arrêts biologiques d'activité non rémunérés. Il lui demande donc d'intervenir afin de faire réexaminer cette disposition qui est extrêmement défavorable aux professionnels concernés. De plus, à long terme, cette situation mettrait en danger l'équilibre économique de la flottille méditerranéenne toute entière.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104027

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2017](#), page 3703

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)